

1^{er} août 1523

après avoir entendu les réponses de Berquin, la cour ordonne "qu'il sera mis prisonnier en la tour carrée* jusques à ce que le tout veu autrement soit ordonné."

AN X1a 1525, f° 321 v°.

* celle du Palais

« Ce jour en visitant les livres de Loys de Berquin confisquez par ordonnance de la court ses responses faictes et baillées après l'avoir oy, la court ordonne qu'il sera mis prisonnier en la tour carrée jusques à ce que le tout veu au point..... l'en soit ordonné. »